DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DE FORMATION SUR LE TRANSPORT DES ANIMAUX FRAGILISÉS POUR L'INDUSTRIE PORCINE

Geneviève Berthiaume[1], Marie-Pier Lachance[2], Manon St-Hilaire[3], Marie-Josée Turgeon[4] et Mélanie Lachance[3]

Durée : 07/2014 – 03/2015

FAITS SAILLANTS

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a modifié récemment sa Politique sur les animaux fragilisés (PAF) dans le cadre du programme concernant le transport sans cruauté des animaux. Craignant d'avoir une sanction administrative pécuniaire (SAP), les transporteurs ne veulent plus prendre de risque et refusent de transporter des porcs ayant une hernie ou qui boitent. Afin d'accompagner l'industrie dans cette problématique, les Éleveurs de porcs du Québec en collaboration avec le CDPQ, OLYMEL et Aliments Breton ont mis à jour et développer du nouveau matériel de formation pour aider les éleveurs et les transporteurs dans leur prise de décision. L'ACIA a approuvé ce matériel qui comprend : une affiche, une liste de contrôle ainsi qu'une fiche sur les SAP. De plus, cinq capsules vidéo ont été développées et intégrées dans une formation PowerPoint.

OBJECTIF ET MÉTHODOLOGIE

Objectif :

- ✓ Développer des outils de formation et d'aide-mémoire afin d'illustrer et clarifier les modifications apportées à la Politique sur les animaux fragilisés (PAF) de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

Pour atteindre ces objectifs, les étapes suivantes ont été réalisées. Des capsules vidéo ont été réalisées en vue d'outiller les éleveurs, intervenants, transporteurs et abattoirs afin qu'ils puissent prendre une décision éclairée. Ces capsules seront disponibles en ligne, sur le site sécurisé des Éleveurs de porcs du Québec. Elles ont aussi été intégrées dans un fichier PowerPoint qui pourra être utilisé lors de séances de formation. De plus, une affiche avec des photos a été élaborée et distribuée aux éleveurs, intervenants, transporteurs et abattoirs du Québec. Finalement, une liste de contrôle a été créée afin que les éleveurs et transporteurs puissent l'utiliser lors du chargement des porcs. Une telle liste permettrait de confirmer le statut des animaux devant être transportés.

RÉSULTATS SIGNIFICATIFS POUR L'INDUSTRIE

Le développement de ces capsules vidéo, de l'affiche ainsi que des autres outils décrits dans cette demande permettra de :

• Améliorer la compréhension de la réglementation chez tous les intervenants : inspecteurs, employés, abattoirs, transporteurs, intervenants et éleveurs;

[1] Centre de développement du porc du Québec inc., Québec, Qc
[2] Les Éleveurs de porcs du Québec, Longueuil, Qc
[3] Services vétérinaires Manon St-Hilaire, Lévis, Qc
[4] SOGÉPORC inc, Saint-Hyacinthe, Qc

• Faciliter l'uniformisation de l'application de la réglementation dans tous les maillons de la filière;
• S'assurer que la réglementation mise en place par l'ACIA pour respecter les normes de bien-être animal dans le transport soit comprise et adoptée par tous;
• Réduire les pertes à la ferme dues à la rétention d'animaux qui seraient aptes au transport, mais qui ne sont pas transportés parce que les éleveurs et les transporteurs craignent de recevoir une sanction administrative pécuniaire (SAP)

Au final, les documents produits sont les suivants :

- Cinq capsules vidéo portant sur les principaux cas problématiques d'animaux fragilisés ou inaptes au transport;
- Une liste de contrôle;
- Une affiche;
- Une formation PowerPoint et un arbre de décision;
- Un document synthèse et de vulgarisation sur les SAP de l'ACIA.

Ces documents seront disponibles sur le site Internet des Éleveurs de porcs du Québec et seront distribués à tous les éleveurs membres et transporteurs du Québec. Compte tenu du caractère sensible de certaines capsules vidéo, ces dernières ne seront disponibles que sur une section sécurisée du site Internet. Elles pourront être transmises, sur demande, par clé USB.

APPLICATIONS POSSIBLES POUR L'INDUSTRIE

Ces documents pourront être utilisés par les éleveurs, les différentes organisations ainsi que les compagnies de transport qui pourront former leurs employés pour s'assurer que ces derniers respectent la règlementation en vigueur. Les éleveurs et les autres intervenants de l'industrie seront mieux outillés pour comprendre la Politique sur les animaux fragilisés. Aussi, cela permettra de respecter le bien-être des porcs et d'éviter que des animaux fragilisés souffrent lors du transport. D'un point de vue économique, une meilleure compréhension de la Politique évitera des amendes inutiles à différents membres de la filière. Enfin, cela favorisera l'image de la production porcine.

PERSONNE-RESSOURCE

Responsable du projet : Marie-Pier Lachance
Téléphone : 450 679-0540, poste 8514
Télécopieur : 450 679-4654
Courriel : mariepierlachance@upa.qc.ca

PARTENAIRES FINANCIERS

Ce projet a été réalisé grâce à une aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, dans le cadre du Volet C du Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés et des Éleveurs de porcs du Québec, d'OLYMEL et des Aliments Breton.